Clair comme de l'eau de Roche

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1974)**

Heft 276

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1026536

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

des prestations sociales, des vacances, des cours gratuits. »

« La Brèche »:

« — Tu gagnes combien ?

— 150 francs par mois... sans compter les retenues si j'arrive en retard et les amendes si je fiche en l'air une radio. J'ai calculé que je gagne 80 cts à l'heure... et que je sers de livreur. Si le patron engage un livreur, ça lui coûte 1200 francs par mois. Autrement dit, il gagne 1000 francs par mois sur mon dos. »

Si l'on peut légitimement soupçonner « La Brèche » d'avoir choisi un apprenti mal disposé et qui pousse au noir les choses, n'est-il pas plus évident encore qu'« Education » a un penchant marqué pour le rose ? « De quoi réfléchir », tel est le sous-titre de l'article. Réfléchir à quoi ? Sans doute à la nécessité d'introduire le numerus clausus à l'université, d'augmenter les exigences dans les collèges et les gymnases, afin que le plus grand nombre possible de jeunes puisse bénéficier des avantages de l'apprentissage ? Tout cela n'est pas honnête.

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Clair comme de l'eau de Roche

La « Revue commerciale et financière suisse » (sous-titre et pratiquement seul texte français de la « Schweizerische Handels Zeitung ») a été la première à publier une liste des 16 entreprises suisses (No 23) dont le chiffre d'affaires a été supérieur à 1 milliard de francs en 1973. Dans l'ordre ce sont Nestlé, Ciba-Geigy, Brown Boveri, Migros, Hoffmann-La Roche, Coop, Sandoz, Sulzer, Alusuisse, Holderbank, Swissair, Asuag, Georg Fischer, Bührle-Œrlikon, Volkart-Holding et Interfood.

En examinant cette liste, on constate que les évaluations du journal sont sérieuses. Pour la première fois, le groupe Hoffmann-La Roche a publié cette semaine son chiffre d'affaires: 4677 millions, alors que l'évaluation de la « SHZ », établie auparavant, était de 4700 millions.

A propos de la publication de ce chiffre d'affaires, les « Basler Nachrichten » (131), quotidien proche des milieux de l'économie, pose la question: « Faut-il donner des roses à Roche ? » et, après avoir constaté que la volonté de ne rien publier a été brisée par le conflit avec le gouvernement britannique au sujet du prix du Librium et du Valium, « BN » écrit: « Roche a compris les signes d'une nouvelle époque et fait un premier pas. On pourrait ajouter, enfin; et on peut encore ajouter sans dommage pour l'entreprise. Et on espère que ce ne sera pas le dernier pas. » La conclusion: « Des roses pour Roche ? Une. Comme acompte ».

Le martyr patronal

— Dans sa colonne du « Bund » (131), Christian Gasser, industriel à Bienne, pose la question « Un salaud ou un incapable ? » (Sauhund oder unfähiger Tropf ?) pour répondre à l'interpellation d'un ami qui lui disait « Si l'on réalise un bénéfice, on est un salaud. Mais si l'on fait une perte, est-on un incapable ? ». Après avoir, en s'appuyant sur de nombreux exemples, expliqué des problèmes d'économie d'entreprise, Gasser conclut que les responsables d'entreprises doivent être prêts à assumer ce double rôle.

— Sous le titre « Voyages à travers le « vingt-troisième canton », Peter Stöckling et Marcel Schwander présentent le Jura dans le dernier magazine du « Tages Anzeiger ».

— Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », le titre de première page est réservé à un travail sur les communautés, ou communes, présentées comme le banc d'essai de nouvelles formes de sexualité et de vie en commun; dans le corps du numéro, à noter en particulier une étude sur les chances professionnelles respectives des hommes et des femmes.

Urgences

Saluée avec sympathie par l'ensemble de la presse, la proposition de revision du droit de la famille publiée il y a quelques jours par le Conseil fédéral au chapitre de la filiation, touche surtout un domaine où l'adaptation de la loi aux réalités quotidiennes est spécialement urgente. Car le projet s'occupe aussi d'améliorer la protection de l'enfant sans famille; et là il ne s'agit plus seulement des enfants illégitimes, mais également des enfants de parents divorcés. Les statistiques, que nous avons rarement vues citées, montrent assez combien le nombre des « orphelins sociaux » pose un problème accablant dans notre pays comme ailleurs.

	Enfants « légitimes »	*« illégitimes »*	*de parents divorcés*
1965	107 477	4 358	5 261
1966	105 527	4 211	5 431
1967	103 276	4 141	5 446
1968	101 096	4 034	6 143
1969	98 649	3 871	6 482
1970	95 470	3 746	6 985
1971	92 677	3 584	7 659

Le lien

De l'invisible
Au visible
Le lien
Serait

Ce que tu vois —

Mince comme un cheveu.

Gilbert Trolliet